Image not found or type unknown

Bénéficier d'une prime panier repas

Par **Keurk**, le **27/08/2008** à **20:45**

Bonjour,
Je suis salarié dans un syndicat, nous n'avons aucune convention collective, tout se décide en réunion de bureau en ce qui concerne mon contrat de travail.
Je travaille à plus de 25 kms de mon domicile avec une heure de pause pour le repas du midi (que je prends obligatoirement sur mon lieu de travail, ne pouvant pas rentrer chez moi).
Puis-je bénéficier d'une prime ou ticket restaurant ou autre..., dans ce cas très précis ?
Il n'y a pas de réfectoire, aucune commodité pour prendre mon repas.
Existe t-il un article dans le code du travail sur lequel je pourrais me référer ? merci de me le communiquer et merci pour votre réponse.
Keurk

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés